



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Marché public de Travaux

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique

Travaux d'extension et d'installation d'un sprinklage dans un bâtiment pour sa transformation en soute à munitions à l'Etablissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN) de Limoges (87)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2025-44-TX

**Date et heure limites de remise des offres :
Le Vendredi 5 décembre 2025 à 12h00**

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
3.1 <i>Condition de la consultation.....</i>	3
3.2 <i>Allotissement.....</i>	3
3.3 <i>Visite du site.....</i>	3
3.4 <i>Nomenclature.....</i>	4
3.5 <i>Durée du marché – Délai d'exécution.....</i>	4
3.6 <i>Variantes.....</i>	4
3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative).....	4
3.6.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire).....	4
3.7 <i>Tranche optionnelle.....</i>	4
3.8 <i>Mode de règlement du marché et modalités de financement.....</i>	4
3.9 <i>Avance.....</i>	5
3.10 <i>Intervenants.....</i>	5
3.11 <i>Prestations similaires.....</i>	6
4 – Dossier de consultation.....	6
4-1 <i>Composition du dossier de consultation.....</i>	6
4-2 <i>Retrait du dossier.....</i>	6
4-3 <i>Questions/réponses.....</i>	7
4-4 <i>Compléments au dossier.....</i>	7
5 – Présentation des candidatures et des offres.....	8
5-1 <i>Date limite de réception des offres.....</i>	8
5-2 <i>Délais de validité des offres.....</i>	8
5-3 <i>Présentations et contenu des candidatures.....</i>	8
5-4 <i>Documents à produire pour les offres.....</i>	9
6 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	10
6.1 <i>Critères de sélection des offres.....</i>	10
6.2 <i>Négociation avec les candidats.....</i>	10
7 – Condition de dépôt des offres.....	11
8 – Renseignements complémentaires.....	11
9 – Médiateur – Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	12
10 – Voies de recours.....	12

1 - Identification de l'organisme acheteur

<u>Nom de l'organisme :</u> Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SGAMI SUD-OUEST	<u>Maître d'ouvrage :</u> Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud Ouest
<u>Adresse :</u> 89, Cours Dupré de Saint-Maur	<u>Code postal :</u> 33041
<u>Ville :</u> Bordeaux Cedex	<u>Pays :</u> FRANCE
<u>Téléphone :</u> 05.56.99.77.45	<u>Adresse de courrier électronique :</u> sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – Objet de la consultation

La présente opération est une opération de travaux pour la transformation d'un bâtiment en soute à munitions à l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN) à Limoges (87) et concernant l'installation d'un sprinklage.

Lieux d'exécution des prestations :

Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN)
Zone Industrielle Buxerolles - Rue Faraday
87280 LIMOGES

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les plans joints au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

3 – Conditions et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique (CCP).

3.2 Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11-2 du Code de la Commande Publique , le présent marché n'est pas alloté.

Il s'agit d'une prestation unique sur un seul site.

3.3 Visite du site

La visite du site est **obligatoire**.

La visite du site fera l'objet d'une demande de rendez-vous (48 à 72h avant) auprès de :

Monsieur Sébastien DUPUY
sebastien1.dupuy@interieur.gouv.fr

05 56 99 77 62 ou 06 33 90 10 53

ou de

Monsieur Frédéric CHAMBON
frederic.chambon1@interieur.gouv.fr
05 56 99 78 30 ou 06 87 98 86 38

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

Classification CPV – Principal	Intitulé
45343200	Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée globale du marché débute de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le délai d'exécution du marché est de 3 mois et 3 semaines, incluant une période de préparation 1 mois .

La date prévisionnelle de début de l'opération est **le 30 d'écembre 2025.**
Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Variantes

3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Sans objet

3.6.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Sans objet.

3.7 Tranche optionnelle

Sans objet.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ÉTAT – L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'article R.2191-8 du Code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %. Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations pour une avance à 20 %. Si une avance à 50 % est appliquée, le versement de cette avance est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, en vertu de l'article R2191-8 du Code de la commande publique.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché ;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

ATTENTION : en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance.

3.10 Intervenants

Équipe de maîtrise d'œuvre :

Genesis Groupe Centre (Mandataire)

15 avenue de Paris
19 100 BRIVE LA GAILLARDE

ADETUDE (Bureau d'études fluide, électricité, SSI)

37 route de Saint-Léonard
87 480 SAINT PRIEST TAURION

Contrôleur Technique (CT)

APAVE LIMOGES
M. CAURET
15 rue Léon Serpollet
ZI Nord
87 280 LIMOGES
Tel : 06 20 74 92 52
yvon.cauret@apave.com

Sécurité Protection Santé (SPS) :

SOCOTEC CONSTRUCTION

5 rue Columbia d'Ester
Lem d'Ester Technopole
BP 6833
87 068 LIMOGES CEDEX
Tel : 04 73 44 27 00
construction.limoges@socotec.com

3.11 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4 – Dossier de consultation

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation (RC) ;
- 1 acte d'engagement (ATTRI) ;
- 1 Cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (CDPGF) ;
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe n° 1 ;
- 2 Cahiers des Clauses Techniques Particulières (1 CCTP commun et 1 CCTP pour les travaux concernés) ;
- 1 Cadre de mémoire technique ;
- **Plans : Diffusion restreinte**
- 1 Plan Général de Coordination (PGC) ;
- 1 Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
- 1 Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) Électricité
- 1 Dossier diagnostics foudre
- 1 Dossier diagnostics amiante
- 1 Dossier Géotechnique
- Diagnostics structure VRD / Électricité / Sprinklage désenfumage
- 1 Liste des fiches techniques à fournir
- 1 Récépissé de la déclaration préalable de travaux ;
- 1 planning prévisionnel
- 1 engagement de confidentialité ;
- 1 DC1 pré-remplis ;
- 1 DC2 pré-remplis ;
- 1 ATTRI 2 pré-remplis.

ATTENTION :

Les plans sont classés comme étant des documents en diffusion restreinte.

Ils seront remis aux candidats en échange de l'engagement de confidentialité qui devra être transmis par les candidats au format PDF, complété, daté, signé et tamponné.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière **dématérialisée** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-44-TX)

ou par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2889052&orgAcronyme=g61>

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.88

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'Etat pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;**
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;**
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.**

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation uniquement via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (n° de la consultation : SGAMI33-2025-44-TX ou lien direct ci-dessus – onglet 2 : « Question »).

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2889052&orgAcronyme=g61>

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours** avant la date limite de remise de l'offre.
Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à **3 jours** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'Etat (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis

5 – Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (DC1, DC2, AE, DPGF, engagement de confidentialité, cadre de mémoire technique, ...) pour répondre à la présente consultation.

5-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

5-2 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

5-3 Présentations et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

▪ Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- **Engagement / délégation de pouvoir** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement).
- **Redressement judiciaire** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
- **Attestation d'assurance** : responsabilité civile et décennale en cours de validité **en lien avec les missions qu'il exécutera**
- **Attestation fiscale de moins de 3 mois**
- **Attestation sociale de moins de 6 mois**
- **Un RIB**
- **Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à**

candidature (ou accessible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- **DC1: Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement:** l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
- **DC2 : Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement :** le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,
- L'engagement de confidentialité dûment complété, daté, tamponné et signé,
- Présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose.
 - ◆ Qualifications requises ou équivalentes :

Sprinklage :

- ASPAD IF1 – E1 - R1
- ◆ ET des références de moins de 3 ans similaires.

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
- L'accès à ces documents est gratuit.

5-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité) :

- **Un acte d'engagement** dûment complété, tamponné, daté et signé.
- **Un CDPGF** dûment complété, tamponné, daté et signé.
- **Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché.**

- Le cadre de mémoire technique conforme au cadre joint dans le DCE (8 pages maximum hors page de garde, sommaire et expériences) dûment complété transmis au format PDF.
- Fiches techniques (cf dossier fiches techniques)

ATTENTION : Concernant le cadre de mémoire technique, toute page supplémentaire (hors page de garde, sommaire et annexes demandées) au-delà du nombre de page maximum précité, ne sera pas prise en compte pour l'analyse technique.

6 – Critères d'évaluation des offres – Négociations

6.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- irrégulière
- inacceptable, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

CRITÈRES		PONDÉRATION		SUPPORTS D'ANALYSE
1 – Critère prix		60		L'acte d'engagement et la DPGF
2 – Valeur technique	Sous critère 1: Moyens techniques dédiés à l'opération, méthodologie d'intervention	15	30	Cadre de mémoire technique + CV + fiches techniques
	Sous critère 2: Moyens humains dédiés à l'opération	15		
3 – Démarche environnementale	Démarche environnementale de l'entreprise	10	10	Cadre de mémoire technique + fiches techniques
TOTAL		100		

6.2 Négociation avec les candidats

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

7 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'État, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> - onglet 3 : « Dépôt ».

Lien direct de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2889052&orgAcronyme=g61>

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

8 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES FINANCES
BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE

TÉLÉPHONE : 05.56.99.77.45

MAIL : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

9 – Médiateur – Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75 800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

10 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21 490
3063 BORDEAUX CEDEX
tél. : 05-56-99-38-00 – télécopie : 05-56-24-39-03
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA)de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine
Pôle C
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX Cedex
Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- Référend contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.